



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 9 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le neuf juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal	3 juillet 2020
Date d'affichage de la convocation	3 juillet 2020
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	15

Etaient présents :

LORAND Hubert	MASSARD André	PEILA-BINET Carine
CREPPEL Vincent	VERGER Joseph	MASSARD Alain
BOUGAULT Christine	MÉAL Lydie	GOBIN Christophe
ROLLAND Dominique	LEMOINE Karine	PICAUT Ingrid
BARBIER Chrystèle	CHIFFAIN Laëtitia	BUREL Aurélien

ORDRE DU JOUR :

1. Élection du secrétaire de séance
2. Compte-rendu du conseil municipal du 18 juin 2020

COMMANDE PUBLIQUE

3. Transport scolaire 2020-2021

FINANCES LOCALES

4. Budget principal : Décision modificative n°1
5. Équipement socio-culturel : Demande de subvention au titre du matériel et mobilier

URBANISME

6. Déclaration d'intention d'aliéner
7. Lotissement Les Forges – 3^{ème} tranche

ENVIRONNEMENT

8. Installation classée – Société MARC (Carrière)

INSTITUTIONS ET POLITIQUE

9. Désignation des membres de la C.C.I.D (Commission Communale des Impôts Directs)
10. Désignation des délégués au C.N.A.S (Comité National d'Action Sociale)

DÉCISIONS – INFORMATIONS

QUESTIONS DIVERSES

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Carine PEILA-BINET, adjointe au Maire, est élue secrétaire de séance par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2020

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 18 juin 2020 au vote. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

COMMANDE PUBLIQUE

2020-028 – TRANSPORT SCOLAIRE COMMUNAL 2020/2021

Monsieur le Maire rappelle le fonctionnement, la participation des familles et le coût du transport scolaire 2019/2020 comprenant un minibus 9 places avec chauffeur qui effectue 2 boucles (une à l'Ouest et l'autre à l'Est ou inversement).

Au vu du nombre d'élèves inscrits (actuellement 7) et du coût annuel que le transport scolaire engendre (environ 12 438 €), Monsieur le Maire demande si l'assemblée souhaite reconduire ce service à la population. A l'unanimité, les élus décident de renouveler le même service pour l'année scolaire 2020/2021, suivant le devis présenté par Mme PASQUETTE Virginie, au prix de **91,70 € TTC/jour**.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la proposition, à l'unanimité, de Mme PASQUETTE Virginie et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter une subvention près du Conseil Régional, au titre du transport secondaire ;
- **SOUHAITE** alerter les familles sur l'inquiétude des élus quant à la durabilité du service au vu du nombre d'utilisateurs.

Les élus souhaitent que le prestataire retenu s'engage à mettre tous les moyens en œuvre afin d'assurer un service sans rupture.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a souhaité maintenir le même tarif que l'année passée, à la charge des familles :

- | | |
|---|-----------------------|
| - Année entière – Rentrée en Septembre 2020 : | 115 € / enfant |
| - Rentrée scolaire en Janvier 2021 : | 71 € / enfant |
| - Rentrée scolaire en Avril 2021 : | 43 € / enfant |

Et rappelle que ces tarifs s'appliquent également au second enfant de la même famille, la gratuité étant acquise à partir du troisième.

FINANCES LOCALES

2020-029 – BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE 1

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que des ajustements de crédits sont nécessaires sur le budget principal et propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante :

► DM n°1 – Ajustement de crédits

Dépenses d'investissement

Opération 131 – P.L.U (article 202) + 150 €

Opération 137 – Travaux de voirie en agglomération (article 2315) - 150 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer la décision modificative ci-dessus.

FINANCES LOCALES

2020-030 – ÉQUIPEMENT SOCIO-CULTUREL – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA D.R.A.C. (Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne) AU TITRE DU MATÉRIEL ET MOBILIER

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal :

- le projet d'équipement socio-culturel réalisé en collaboration avec le maître d'œuvre OVERCODE,
- la délibération n°2020-027 du 18 juin 2020 relative à la désignation des entreprises retenues pour le choix du matériel et mobilier ci-après :

LOTS	ENTREPRISE	OFFRE HT
01 – Hall d'entrée – Café/rencontre – Médiathèque	I.D.M	61 708,73 €
02 - Centre de loisirs/Sieste	SEC SILVERA	28 837,45 €
03 - Espace adolescents	I.D.M	14 520,96 €
04 - Matériel informatique	POUZET JJ	9 526,00 €
TOTAL HT		114 593,14 €

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Équipement socio-culturel : matériel et mobilier	114 593 €	Subvention Région (DRAC) – montant estimé (50 %)	57 296 €
		Autofinancement	57 297 €
TOTAL	114 593 €	TOTAL	114 593 €

L'État a ouvert la possibilité pour les collectivités :

↳ De bénéficier d'un soutien financier dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation pour :

- La construction d'une bibliothèque sous conditions : une surface strictement supérieure à 100 m², l'élaboration d'un projet culturel et des perspectives de fonctionnement satisfaisantes
- Pour les bibliothèques au titre des coûts liés à l'extension ou l'évolution des horaires d'ouverture de leurs établissements de lecture publique.

↳ Une opération d'équipement mobilier et matériel consécutive à une construction peut faire l'objet d'une subvention sous réserve qu'elle soit réalisée dans une

bibliothèque répondant aux conditions de surface minimale de 100 m² minimum pour notre commune.

↳ Une subvention peut également être attribuée pour les opérations d'informatisation et de numérisation des bibliothèques municipales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions possibles auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne pour le projet d'équipement socio-culturel.

URBANISME

2020-031 – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER – PARCELLES AB 746 et AB796

Monsieur le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles cadastrées AB 746, AB747p, AB749, AB795 et AB796 d'une surface totale de 1 749 m² appartenant aux Consorts ALIX.

Monsieur le Maire rappelle qu'une D.I.A avait déjà été déposée pour les parcelles AB AB747p, AB749, AB795 et qu'un abandon du droit de préemption avait été prononcé lors du conseil municipal du 12 mars 2020 (délibération n°2020-005)

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la D.I.A concernant les parcelles cadastrales AB746 et AB796, inscrites dans le périmètre du droit de préemption urbain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas exercer son droit de préemption urbain,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour signer tous documents nécessaires à ce dossier.

URBANISME

2020-032 – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER – PARCELLES AB428

Monsieur le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle cadastrée AB428 d'une surface totale de 486 m² appartenant aux Consorts LEBRETON.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la D.I.A concernant ladite parcelle cadastrale, inscrites dans le périmètre du droit de préemption urbain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas exercer son droit de préemption urbain,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour signer tous documents nécessaires à ce dossier.

URBANISME

2020-033 – LOTISSEMENT LES FORGES – 3^{ème} tranche

Vu le permis d'aménager n° PA 03523411B0001 accordé à la date du 12 janvier 2012 pour la création de 59 lots réservés à la construction ;

Vu le modificatif du permis d'aménager accordé à la date du 18 décembre 2017 portant le nombre de lots à 60 ;

Considérant que le marché de travaux a été signé pour l'ensemble des lots, soit les 4 tranches ;

Considérant qu'à ce jour, il ne reste que 3 lots à vendre sur la 2ème tranche du lotissement Les Forges où 2 options ont été posées à ce jour ;

Monsieur le Maire propose de lancer la viabilisation de la 3ème tranche ;

Monsieur le Maire précise que la commercialisation ne pourra se faire qu'à la réception des travaux de 1ère phase ;

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** de démarrer la viabilisation de la 3ème tranche et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

ENVIRONNEMENT

2020-034 – INSTALLATION CLASSÉE – SOCIÉTÉ MARC (Carrière)

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, portant enquête publique relative à la demande présentée par la Société MARC, soumise à enregistrement, afin d'être autorisée à prolonger de six ans l'exploitation de son installation de stockage de déchets inertes sur la carrière située à Saint-Jouan-de-l'Isle (22350).

L'enquête publique, d'une durée d'un mois, est ouverte du 1^{er} au 29 juillet 2020.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet à un **AVIS FAVORABLE** à cette demande

INSTITUTIONS ET POLITIQUE

2020-35- DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA C.C.I.D

(Commission Communale des Impôts Directs)

Conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'établir une liste de présentation des contribuables pour la constitution de la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs de la commune et explique son rôle : *cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation.*

Cette liste de présentation doit comporter douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants.

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
André MASSARD – 126 La Grande Ville Brard	Laurence MARTEL – 569 Le Champ des Buons
Carine PEILA-BINET – 10 allée des Camélias	Eric MINARD – 111 La Ville Goron

Joseph VERGER – 1 rue de la Batiste	Blandine RÉGEARD – 546 Le Commené
Alain MASSARD – 227 Le Chesnot	Dominique BRIAND – 551 La Glinais
Christine BOUGAULT – 619 La Gaudichais	Karen LECHEVESTRIER – 623 La Ville Crossais
Ingrid PICAUT – 316 La Ville Gendrot	Antony CRESPEL – 254 La Ville Texier
Chrystèle BARBIER – 42 rue de Rennes	Céline HOUÉE – 309 Le Beau Pré
Laëtitia CHIFFAIN – 3 allée des Camélias	Samuel BARBIER – 716 La Maladrerie
David LEBRETON – 5 allée des Violettes	Anne ERNOULT – 408 La Morandais
Christine LEPEIGNEUL – 340 La Ville Magouët	Kévin PAIN – 20 rue des Forgerons
Hervé TOXÉ – 241 Biblet	Cécile MOREAU – 4 Place de l'Église
Murielle POUESSEL – 4 allée des Lilas	Damien DELATOUCHE – 6 allée des Genêts

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

2020-036 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU C.N.A.S (Comité National d'Action Sociale)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de désigner au sein de chaque collectivité adhérente au C.N.A.S, un délégué représentant les élus et un délégué représentant les agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Monsieur Hubert LORAND, Maire, délégué local du CNAS, représentant les élus.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal, que Madame Nathalie GORRÉ, secrétaire de la mairie, est désignée déléguée locale du CNAS représentant les agents.

L'ordre du jour étant épuisé et comprenant NEUF délibérations (n°2020-028 à 2020-036), la séance est levée à 21h40.